République Française | Département du Val d'Oise | Arrondissement de Sarcelles

Soisy
SOUS-MONTMORENCY

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 2 avril 2026	**Délibération n° 2026-04-02/01** *Direction des Finances*

Le 2 avril 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. NAUDET, Maire. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice **: 33** Date de convocation : **27/03/2026**

ETAIENT PRESENTS (30) :

MM. Naudet, Deluchey, Mme Lemoine, M. Desrivières, Mme Tiberti, M. Sert, Mme Besnard, M. Mugens, Mme Adélaïde, M. Gourdan, Mme Pavlovic, MM. Attard, Pellegrini, Mmes Ourseau, Temanni, MM. Hamdani, Sahin, Mmes Savetier, Peignart, M. Auchoix, Mme Papin, M. Strehaiano, Mmes Mary, Krawezyk, MM. Mascarau, Pottier, Mme Courteille, MM. Bekare, Amedeo, Arnould

PRESENTS PAR PROCURATION (03) :

Mme Haouzi à M. Naudet, Mme De Simone à Mme Lemoine, M. Corceiro à Mme Mary

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. DELUCHEY

OBJET : Adoption du règlement budgétaire et financier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales unique, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDÉRANT qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier,

CONSIDERANT que ce règlement formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion de la collectivité et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire,

CONSIDERANT qu'en tant que document de référence, ce règlement a pour principal objectif de renforcer la cohérence et l'harmonisation des pratiques de gestion,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260410-DEL2026040201-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026

CONSIDERANT que le règlement assure la permanence des méthodes et la sécurisation des procédures,

VU le projet de règlement budgétaire et financier ci-annexé,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Deluchey,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

PAR trente-deux voix POUR

ET une abstention,

ADOPTE le règlement budgétaire et financier de la ville de Soisy-sous-Montmorency, annexé à la présente délibération.

Le secrétaire,

Jean-Philippe DELUCHEY

Le Maire,

Nicolas NAUDET

VILLE DE 95230 SOISY-s/s-MONTMORENCY R.F. (Val d'Oise)

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 10 AVR. 2026
Mis en ligne et/ou notifié le : 10 AVR. 2026
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 10 AVR. 2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260410-DEL2026040201-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026